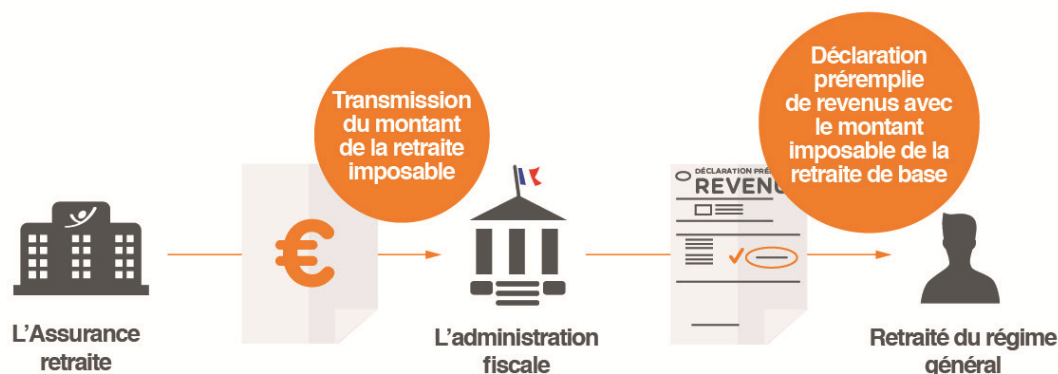


jeudi 29 janvier 2015

Communiqué de presse



Retraités du Régime Général : le montant des revenus à déclarer à l'Administration Fiscale disponible en ligne

L'Assurance Retraite transmet, chaque année, à l'Administration Fiscale le montant des revenus des Retraités du Régime Général de la Sécurité Sociale. Elle adressait également aux assurés un courrier pour leur permettre de vérifier l'exactitude des éléments reportés sur leur déclaration de revenus pré-remplie.

Aujourd'hui l'Assurance Retraite met ces informations à disposition des retraités sur www.lassuranceretraite.fr et sur serveur vocal à partir de fin février.

Les assurés du Régime Général ne recevront donc plus de courrier. Pour retrouver les actualités locales de votre caisse de retraite, vous pouvez également consulter le site www.carsat-sudest.fr.

Carsat Sud-Est, votre interlocuteur en région Paca et Corse pour l'Assurance Retraite, l'Assurance Maladie Risques Professionnels et l'Assurance Maladie Service Social.

Contacts presse :

Natacha Davin
04 91 85 85 48
natacha.davin@carsat-sudest.fr

Emilie Franceschi
04 91 85 76 16
emilie.franceschi@carsat-sudest.fr

Magali Scheuch
04 91 85 75 84
magali.scheuch@carsat-sudest.fr